



Transcription de mariage en france

Par **lynda medjber**, le **17/08/2008 à 22:51**

je algerienne je me suis mariee avec un algerienqui n'a pas de nationalite française il possede juste une carte de residence de 10 ans notre mariage a etait celebre en algerie on a le livret de famille algerien et pour transcrire notre mariage en france qu'est ce qu'on doit faire et pour combien du temp et quelle sont les demarches notre mariage n'a pas etait consomme j'attend le visa pour rejoindre mon mari en france merci d'avance

Par **Tisuisse**, le **17/08/2008 à 23:20**

Vous avez un post-it en en-tête du forum "droit civil et familial". Lisez-le.

Par **jeetendra**, le **18/08/2008 à 11:22**

bonjour, il me semble comme vous êtes tous les deux de nationalité Algerienne qu'il n'y a pas lieu à transcrire dans les actes de l'état civil Français votre certificat de mariage algérien, par ailleurs reconnu en France en vertu d'un protocole d'accord judiciaire Algéro-Français du 28 août 1962 dans son article 36, donc pleinement valable, de même que pour votre livret de famille, cordialement

Par **lynda medjber**, le **18/08/2008 à 23:49**

bonjour,mon mari reside et travail en france ça fait 10 ans et il a une carte de residence de 10 ans et notre mariage a etait celebre en algerie dans ce cas est ce que la transcription va tarder et pour combien de temp

Par **Tisuisse**, le **18/08/2008** à **23:58**

Cela ne modifie en rien les renseignements donnés par jeetendra. Pas de transcription de votre mariage en France.